

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.01.05 Du 13 février 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Lancement d'une procédure de passation d'un contrat de concession de services pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune de la Celle Saint-Cloud <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230213-DEL2023-01-05-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de la commande publique,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 34 POUR : 34	Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 17 octobre 2022, Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 25 janvier 2023,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Vu l'avis favorable de la commission Finances - Affaires Générales - Vie Economique - Commerce réunie le 1 ^{er} février 2023, Considérant que depuis le 1er octobre 2018 la gestion des marchés d'approvisionnement de la commune de La Celle Saint-Cloud a été déléguée à la société Mandon, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence d'un contrat de délégation de service public, Considérant que la délégation de service public mentionnée à l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales est une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale, un établissement public local, un de leurs groupements, ou plusieurs de ces personnes morales, Considérant que cette délégation s'est faite sous forme d'un contrat d'affermage, qui est un mode de gestion en matière de délégation de service public, dans le cadre de laquelle le délégataire s'est vu transféré un risque lié à l'exploitation du service, Considérant que l'actuel contrat d'affermage, d'une durée de 5 ans, s'achèvera le 30 septembre 2023, Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public, il convient d'autoriser le recours à la délégation de service public (contrat de concession de services) et de confirmer le mode de gestion retenu pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE :	
ABSENT EXCUSE : GEORGES LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES PIERRE QUIGNON-FLEURET A PIERRE SOUDRY	D'approuver le principe du recours à un contrat de concession de services (délégation de service public par affermage) pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de La Celle Saint-Cloud, D'autoriser le Maire à lancer la procédure de passation du contrat de concession de services et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, D'adopter en conséquence les caractéristiques essentielles de la convention de délégation présentée dans la notice jointe à la présente délibération.	

JULIETTE DECAUDIN A DOMINIQUE
PAGES
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-
FRANÇOIS BARATON
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS
THOMAS

Acte rendu exécutoire en vertu de son
Dépôt en Préfecture le 17/02/23
et de sa publication le 23/02/23



Par délégation
Aude BELLOIR
Directrice du Pôle Administration Générale et
Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Olivier DELAPORTE

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Versailles, France, identical to the one in the previous block. It features a handwritten signature in blue ink over the stamp, which appears to be "O. Delaporte".

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicités et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.